

**RENCONTRE AVEC PHILIPPE MARTINEZ, SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT**  
**Le dîner-débat du 14 mars 2018 à Montreuil**

Prévue de longue date, la réunion du 14 mars 2018 avec le secrétaire général de la CGT a remporté un franc succès auprès de l'association des auditeurs, que Philippe Martinez a tenu à honorer malgré l'actualité sociale concernant la SNCF ou la fonction publique. Patrick Quinqueton et Bernard Bailbé, respectivement Président et Directeur de l'INTEFP, étaient présents lors de cette soirée qui a débuté par la visite de la Bourse Nationale du Travail. Imposant bâtiment dans lequel les fédérations professionnelles de la CGT, à l'exception de celles des métiers du spectacle, sont regroupées depuis une trentaine d'années, a été commentée par le trésorier confédéral, également chargé de la gestion du patrimoine. Cet imposant bâtiment de briques rouges fait partie des édifices réalisés le long du boulevard périphérique durant les années 1970-80.

Les participants ont écouté David Dugué décrire avec talent et passion, toutes les caractéristiques architecturales de cet édifice qui ont permis aux architectes conduits par Claude Le Goas, de concrétiser les exigences conceptuelles importantes du cahier des charges.

Conçus sur une trame géométrique triangulaire, les locaux se déploient en étoile à partir d'un patio central entouré par des colonnes d'escaliers et d'ascenseurs joignant les étages de l'édifice. Philippe Martinez avoue s'y perdre encore ... Ces étages, occupés par les fédérations, sont reliés par des passerelles surplombant l'impressionnant patio dans lequel les plus grands rassemblements de militants et d'adhérents peuvent se dérouler. Le tout est baigné de lumière qui entre directement dans l'espace par une grande verrière zénithale posant quelques fois des problèmes d'étanchéité.

Christophe Soupizet, Président de l'Association des auditeurs, introduit les débats avec quelques mots de remerciement à Philippe Martinez et à Jean-Claude Labranche, Vice-président de l'Association, qui s'est chargé d'organiser cette rencontre. Il souligne que la présence d'un auditeur CGT au sein du Bureau de l'Association ne s'était pas produite depuis bien longtemps et qu'un Président CGT serait une grande première ! Après avoir rappelé que la vocation des sessions nationales est de développer une culture du dialogue social, Christophe Soupizet précise brièvement les activités de l'association.

Jean-Claude Labranche est issu de l'AFPA et a été auditeur de la 33<sup>ème</sup> session, consacrée à la sécurisation des parcours professionnels. Dans sa présentation, la loi Le Chapelier (1791), dit-il, est à l'origine du « mal » parce qu'elle a nié l'intérêt commun. Le premier tribunal prud'homal date de 1806. On est à cette époque dans une culture de la clandestinité et de la répression, parfois sanglante. En 1864, on dénombre une centaine de grèves ... Après la Commune de Paris, les choses évoluent et les syndicats sont légalisés en 1886. Le 23 septembre 1895 la CGT est créée sur un mode fédéraliste. La charte d'Amiens a été établie en 1906. Le syndicat s'est scindé en 1921, puis réuni en 1936. Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle le mouvement ouvrier s'est fragmenté. La CGT a traversé 123 ans d'Histoire. Elle compte 33 fédérations et chaque adhérent est représenté par sa fédération et son union départementale. Le syndicat n'a droit de cité dans l'entreprise que depuis 1968. La CGT a une double



mission : répondre aux revendications et transformer la société. Elle est également la seule confédération à organiser les salariés privés d'emploi.



Philippe Martinez souhaite la bienvenue aux auditeurs réunis à la Bourse Nationale du Travail qui est la « maison » des fédérations. Avant de répondre aux questions de la salle<sup>1</sup>, il propose un tour d'horizon sur les positions de la CGT et du syndicalisme français en général.

**Sur la parité :** la direction nationale confédérale est paritaire (femmes/hommes) depuis plus de 30 ans et pour répondre à quelques sourires de l'assistance, il précise que s'il n'y a pas encore eu de femme à la tête de la Confédération, cela arrivera bien un jour, tout comme dans certaines entreprises emblématiques du CAC 40 (NDLR).

**Sur les adhérents :** il y a plus d'adhérents à la CGT que dans l'ensemble des partis politiques nationaux, et si les comparaisons avec les syndicats européens sont toujours défavorables aux syndicats français, en particulier en Belgique et en Allemagne, c'est simplement parce qu'être syndiqué dans ces pays ouvre des droits, à l'assurance chômage ou à l'application d'accords sur les rémunérations, contrairement à ce qui se passe en France.

**Sur la représentativité :** lors des élections professionnelles, le taux de participation avoisine les 60%, contre 43% pour les dernières élections législatives.

Alors démocratie politique ou sociale ? La loi exige désormais 50% des suffrages pour qu'un accord d'entreprise soit validé alors que les lois sont adoptées à moins de 30% des suffrages ! Et malgré les évolutions du code du travail, les gouvernements successifs visent à limiter l'influence des organisations syndicales. Les dernières ordonnances prévoient la possibilité de négocier sans les syndicats.

**Sur les travailleurs « privés d'emploi » :** terme adopté par la CGT pour désigner les chômeurs, qui n'ont pas le droit de voter. Ces privés d'emplois sont représentés au sein de la CGT qui est le premier, voire le seul, syndicat à leur donner une place. L'ouvrage « Chômeur, Demandeur d'Emploi, Privé d'Emploi, Précaire, Pas sans Droits ! » illustrant le combat mené pour le droit au travail pour toutes et tous, est offert aux auditeurs.

**Sur le coût du travail :** en 1906, les employeurs se plaignaient déjà du coût du travail... L'évolution des droits n'est pas de tendre vers le moins disant social. Ces lois de réforme remettent en cause le code du travail qui s'efface devant l'accord d'entreprise.

**Sur le développement de la précarité :** le monde du travail a beaucoup changé. Dans la même entreprise, des salariés aux statuts très différents se côtoient. Certains travailleurs n'ont pas de contrat de travail du tout. C'est le phénomène d'« ubérisation ». Pour les travailleurs d'Uber ou de Deliveroo, le seul lien des travailleurs avec l'employeur est une application internet sur leur téléphone mobile ! Et c'est pareil pour le e-commerce qui supprime l'accueil, facteur de lien social.

La CGT combat ce monde déshumanisé et souhaite qu'un débat s'ouvre sur le travail. Le décalage est important entre le travail prescrit et le travail réel et génère de la souffrance. C'est donc le travail qu'il faut soigner ! Les évolutions technologiques et le numérique sont faits pour permettre une évolution des compétences, pour améliorer les conditions de travail et non pour les dégrader. Il faut libérer la créativité des salariés dans les entreprises, et mettre plus d'argent sur la recherche.

---

<sup>1</sup>Pour faciliter la lecture de l'article, nous avons intégré les réponses aux questions dans les différents items développés par Philippe Martinez

L'inertie du mouvement syndical peut paraître importante, car il faut du temps pour comprendre ce qui se passe. A Bordeaux, un syndicat de livreurs à vélo a été créé : il s'agit le plus souvent d'étudiants qui ont peur et s'expriment masqués pour ne pas être reconnus et risquer d'être privés d'application instantanément et donc d'emploi. C'est le chauffeur le plus « liké » chez Uber, ou le livreur chez Deliveroo qui est légitime pour parler au nom des autres

Le travail pénible n'est pas toujours soulagé par la technologie. Par exemple chez Amazon, les chariots à guidage dans les entrepôts pour préparer les commandes nécessitent de nombreuses interventions humaines et les salariés courent pour rattraper les défauts.

**Sur la protection de l'environnement** : l'usine Renault de l'île Seguin était un parfait exemple d'optimisation de la « supply chain » et de respect de l'environnement. Une entreprise « propre » ! La livraison des matériaux et le départ des véhicules se faisaient en train ou en péniches, les salariés venaient en transport en commun. Lorsque la Régie Renault s'est installée à Guyancourt, il a fallu aménager les horaires car si tous les salariés arrivaient en voiture en même temps, il faudrait 3 heures pour franchir la porte de l'usine.

**Sur le travail dominical** : on veut mettre à mal 100 ans d'habitudes. Le travail du dimanche est une spirale infernale, avec de moins en moins de temps en commun pour échanger, faire du sport, se cultiver ... Il faudrait mieux payer les salariés la semaine et les volontaires seront moins nombreux pour travailler le dimanche !

**Sur la SNCF** : les citoyens sont attachés à leur service public, notamment ferroviaire. Le statut des cheminots n'est pas responsable des difficultés de l'entreprise. Le Gouvernement passe son temps à diviser les citoyens, en mettant en avant le statut des cheminots, mais s'intéresse peu aux usagers. Il faut que la SNCF reste une société nationale. Des investissements sont nécessaires sur toutes les lignes et la suppression des petites lignes est une catastrophe. Le fret ferroviaire est tombé à 10%. Il est normal que cette entreprise soit déficitaire, c'est un service public. Les discussions engagées avec le Gouvernement actuel ne portent pas sur le fond : la concertation se fait sur les points présentés par le Gouvernement. On peut se demander à quoi servent les syndicats dans ce genre de discussions.

Philippe Martinez est resté disponible auprès de tous les participants, sans langue de bois, solide dans ses convictions et sympathique dans la relation.

Carole Curie-18<sup>ème</sup>  
Jean-Claude Labranche-33<sup>ème</sup>